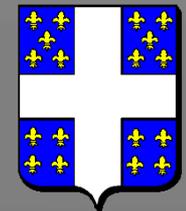




Commune de
TONNOY

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PADD
08/10/2018



Le **PLU** (**P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme) est un document d'urbanisme qui porte les perspectives d'avenir de votre territoire pour les 10 prochaines années.

Il sert à quoi ?

Il organise le développement urbain....

PLANIFICATION

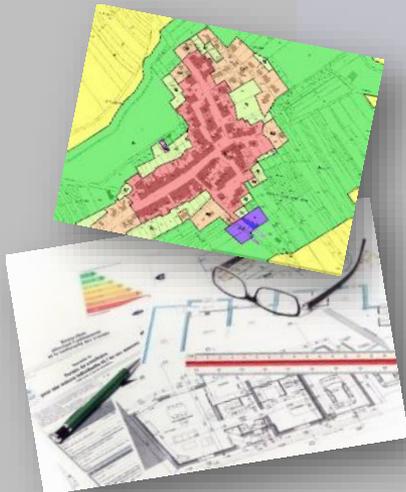
Il planifie les projets d'infrastructures....

Il préserve les espaces naturels et agricoles...

PROTECTION

Il fixe les règles d'utilisation des sols et de construction en fonction des secteurs.

GESTION



Le Projet d'Aménagement et
de Développement Durables...

défini

...les orientations d'urbanisme et d'aménagement
retenues par la commune, notamment en vue de favoriser
le renouvellement urbain et de préserver la qualité
architecturale et l'environnement.

Orientation générale N° 1

/ PRESERVER LE CADRE DE VIE

HABITAT / LOGEMENT

Typologies d'habitat :

Assurer la continuité du cycle résidentiel sur la commune et répondre au besoin de petits logements pour les diverses catégories de population.

Imaginer l'implantation d'habitat adapté pour les personnes âgées du village ne pouvant rester à domicile.

Tenir compte du desserrement des ménages, du phénomène de décohabitation, du vieillissement de la population et de la nécessité de renouveler les générations.

Envisager l'aménagement d'un habitat mixte et multigénérationnel dans l'enceinte de l'ancienne salle des fêtes (accueil de familles et de personnes âgées).

Rétention foncière :

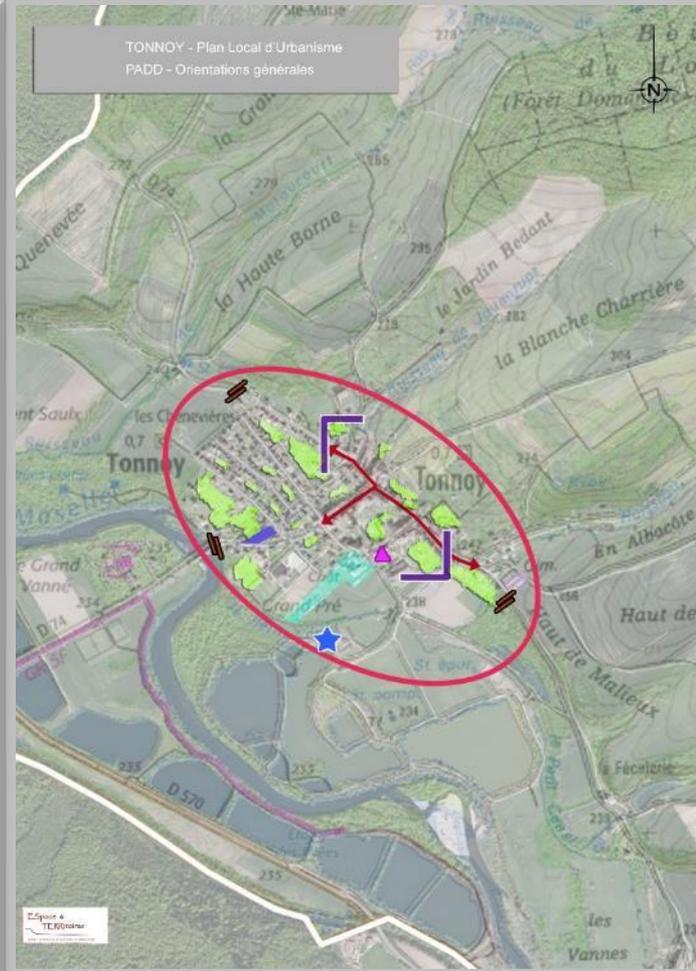
Insuffler la dynamique et l'animation foncière notamment dans les « dents creuses » pour inciter les détenteurs de parcelles nues et de biens vacants à céder ou à rentabiliser leurs terrains.

Typologies architecturales :

Respecter le patrimoine architectural ancien et sauvegarder l'harmonie des coloris de façades dans le vieux village.

Veiller à ne pas dénaturer le patrimoine ancien et à conserver les éléments architecturaux emblématiques comme les portes de granges, les linteaux sculptés, etc...

Permettre la modernité architecturale dans le tissu urbain tout en veillant à l'intégration paysagère des constructions non traditionnelles ou atypiques.



- OG1 : Préserver le cadre de vie**
- Assurer le maintien du groupe scolaire
 - Maintenir le cadre de vie villageois
 - Aménager le skate-park et créer une halle
 - Prévoir une extension du cimetière
 - Conservier la morphologie de village-rue
 - Reconvertir l'ancienne salle des fêtes
 - Sauvegarder le patrimoine lorrain
 - Tenir compte de la présence du Centre éducatif fermé (CEF)
 - Préserver les jardins en coeur d'îlots
 - Affirmer les limites actuelles de l'urbanisation

Orientation générale N° 2

/ MAINTENIR UN TISSU ECONOMIQUE ENDOGENE

ECONOMIE

Agriculture :

Maintenir la vocation agricole des terres.

Tenir compte de la présence de sites agricoles dans la trame urbaine et envisager leur devenir (délocalisation, désaffectation, reconversion).

Tourisme vert :

Renforcer l'attractivité du village en développant l'hébergement touristique (gîte rural, chambre d'hôtes, camping, aire de stationnement pour les camping-cars,...).

Économie locale :

Spatialiser les activités par vocation et limiter les nuisances dans les zones résidentielles.

Autoriser l'installation de commerce, d'artisanat et de tertiaire dans la trame urbaine à condition que l'activité soit compatible avec la vie résidentielle.

Conforter la zone artisanale des Malieux et y permettre la création d'un équipement public comme une nouvelle salle des fêtes par exemple.



OG2 : Maintenir une économie locale

-  Considérer les gîtes ruraux comme des atouts d'attractivité du territoire
-  Insuffler une dynamique commerciale Grande Rue
-  Conforter la zone artisanale des Malieux
-  Permettre le déplacement de la salle des fêtes
-  Pérenniser le camping municipal
-  Tenir compte de la présence de sites agricoles intra et extramuros

Orientation générale N° 3

/ SE DÉPLACER EFFICACEMENT ET DURABLEMENT

DEPLACEMENTS

Desserte agricole :

Réfléchir à un plan de déplacement spécifique pour les engins agricoles dans la trame urbaine et en dehors de celle-ci.

Traversée :

Végétaliser la traversée du village pour embellir et gommer l'aspect minéral (plantations d'arbustes, d'arbres d'alignement, de massif floraux,...).

Poursuivre la mise en place de dispositifs de régulation de la vitesse automobile dans la traversée.

Déplacements doux :

Sécuriser la déambulation piétonne dans le cœur de village.

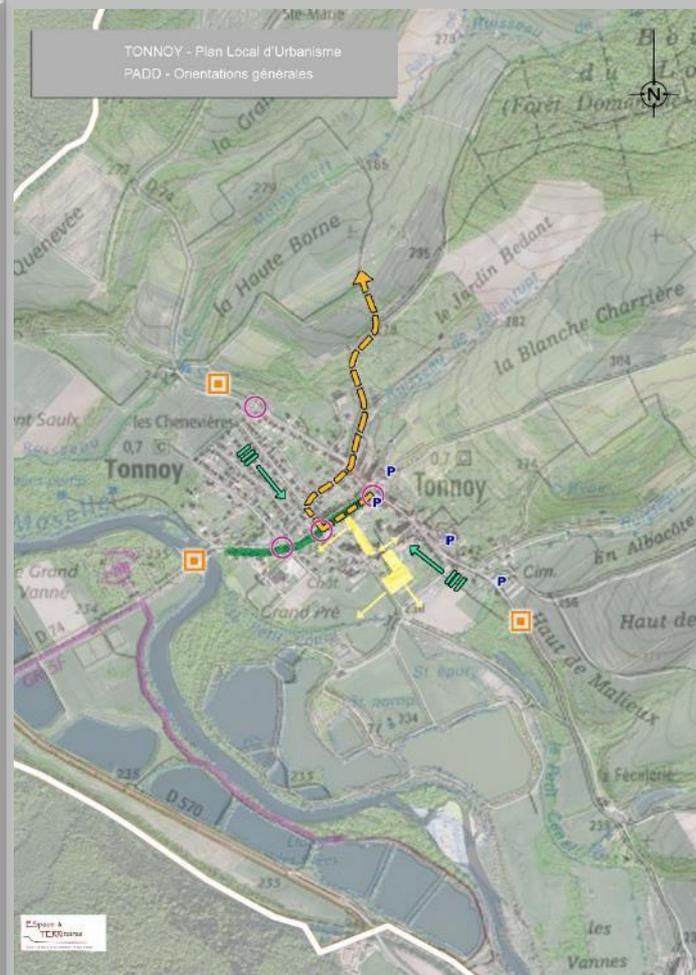
Assurer la liaison piétonne entre les quartiers et créer des cheminements pédestres dans les lotissements notamment.

Mettre en valeur et profiter du Circuit de la Mirabelle qui propose un itinéraire de découverte des étangs.

Stationnement :

Réorganiser le stationnement dans le village et anticiper les problématiques de stationnement dans le cas d'implantation d'activités nécessitant l'usage d'un parking (accueil de clientèle, stationnement de salariés, activité de logistique,...).

Tenir compte du phénomène de mobilité néorurale qui multiplie les besoins en automobile individuelle des résidents (nombre croissant de véhicules par foyer).



OG3 : Se déplacer aisément

- Assurer la liaison piétonne des lotissements vers le centre
- Valoriser et identifier les entrées de village
- Végétaliser la traversée
- Réorganiser la desserte agricole en coeur urbain
- Mettre en valeur l'itinéraire du circuit pédestre de la Mirabelle
- Signaler la présence de parkings
- Ponctuer la traversée pour réduire la vitesse automobile

Orientation générale N°4

/ PRESERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES ET VALORISER LE PAYSAGE

PAYSAGE

Organisation paysagère :

Sauvegarder les vergers sur les coteaux.

Conserver les poumons verts en cœur d'îlots dans la trame urbaine.

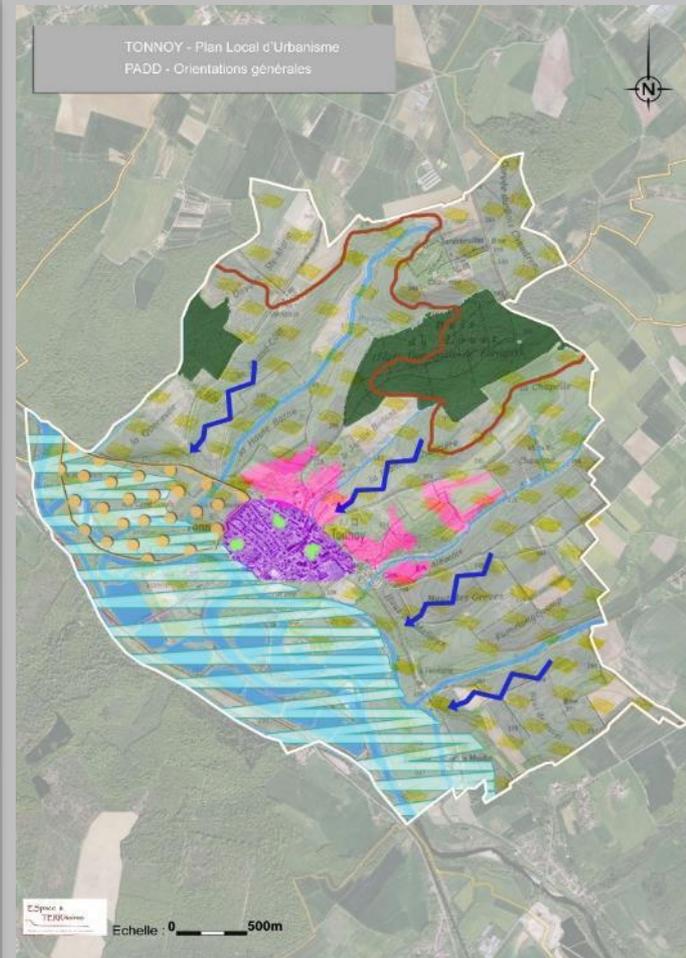
Veiller au maintien des haies dans les zones agricoles pour limiter le ruissellement des eaux pluviales dans les coteaux et pour préserver la biodiversité (refuge de la petite faune).

Arborer et végétaliser le tissu urbain ancien.

Veiller à l'intégration paysagère des constructions dans le paysage de vallée.

Zone de transition entre la trame urbaine et le paysage :

Préserver les vergers en arrière de la rue des Moncels.



OG4 : Préserver durablement les patrimoines naturels et environnementaux

-  Porter une attention particulière aux lignes de crêtes
-  Maintenir les espaces agricoles
-  Prendre en compte le projet de périmètre de captage
-  Tenir compte du risque inondable
-  Préserver les Coteaux doux de prés-vergers
-  Conserver les poumons verts en cœur d'îlots
-  Veiller à limiter le ruissellement des eaux pluviales
-  Protéger le réseau hydrographique
-  Veiller à l'intégration paysagère dans la vallée
-  Protéger les étangs
-  Sauvegarder les boisements

Orientation générale N°4

/ PRESERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES ET VALORISER LE PAYSAGE

ENVIRONNEMENT

Patrimoine paysager et environnementales :

Voir les contraintes naturelles du territoire comme des atouts paysagers majeurs à protéger.

Profiter du paysage remarquable tonnagien pour favoriser les promenades à la découverte de la nature environnante.

Mettre à profit les nombreux étangs et le paysage naturel de la vallée de la Moselle pour renforcer la dimension environnementale du territoire.

Protéger les étangs et les zones en herbe autour qui sont des espaces naturels de qualité.

Mettre en place une protection des boisements comme le Bois du Louet qui constitue un chaînon du maillage écologique à l'échelle du grand territoire.

Porter une attention particulière aux lignes de crêtes, zones sensibles au niveau paysager (col du Minet par exemple).

Protection renforcée :

Assurer le maintien des continuités écologiques sur l'ensemble du territoire.

Protéger les zones humides.

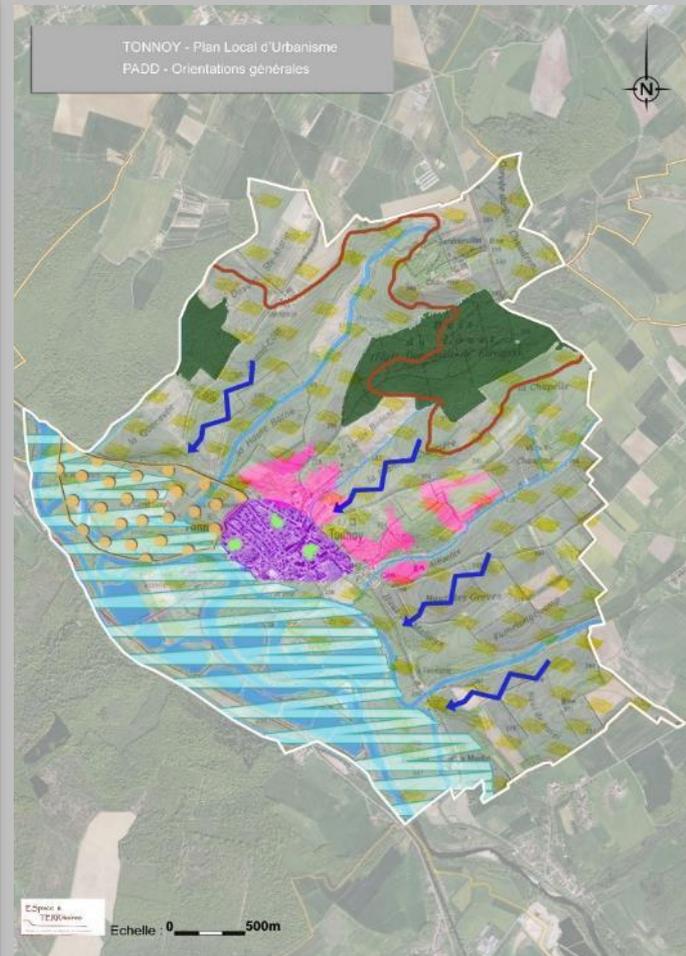
Veiller à limiter le ruissellement des eaux depuis les coteaux.

Respecter le milieu naturel et tenir compte des mesures de protection qui s'appliquent sur le ban communal (zone Natura 2000, ZNIEFF,...).

Tenir compte du risque inondation lié au passage de la rivière Moselle.

Protéger la végétation ripisylve autour du chevelu hydrographique (Moselle et ruisseaux).

Prendre en considération les projets de périmètres de protection rapprochée et éloignée de captages d'eau potable dans la réflexion sur le développement urbain.



OG4 : Préserver durablement les patrimoines naturels et environnementaux

- Porter une attention particulière aux lignes de crêtes
- Maintenir les espaces agricoles
- Prendre en compte le projet de périmètre de captage
- Tenir compte du risque inondable
- Préserver les Coteaux doux de prés-vergers
- Conservier les poumons verts en coeur d'îlots
- Veiller à limiter le ruissellement des eaux pluviales
- Protéger le réseau hydrographique
- Veiller à l'intégration paysagère dans la vallée
- Protéger les étangs
- Sauvegarder les boisements

Orientation générale N°5

/ VALORISER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROMOUVOIR LES PERFORMANCES ENERGETIQUES

PERFORMANCES ENERGETIQUES / NOUVELLES TECHNOLOGIES

Trame noire et pollution lumineuse :

Réfléchir à de nouvelles modalités d'éclairage public plus économes en énergie.

Performances énergétiques :

Respecter la réglementation thermique en vigueur.

Permettre la création de bâtiments peu consommateurs d'énergie et encourager l'innovation énergétique (géothermie, etc...).

Permettre la rénovation énergétique des logements anciens et des bâtiments publics afin de limiter leur impact environnemental et d'en améliorer le confort.

Sensibiliser le grand public et communiquer sur les économies d'énergie.

Énergies renouvelables :

Permettre la mise en place de dispositifs liés aux énergies renouvelables dans le respect de l'environnement paysager.

Nouvelles technologies :

S'inscrire dans la réflexion du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Meurthe-et-Moselle afin de garantir un accès haut débit pour tous.

FIN

ESpace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement